

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

La Défense, le **15 JAN. 2019**

Direction des affaires maritimes

Sous-direction des gens de mer
et de l'enseignement maritime

Bureau de la formation et de l'emploi maritimes

Nos réf. : GM1 – 07-2019

Objet : Mise en œuvre de la convention du travail maritime – Norme A1.4 – Attestation d'inscription au registre national des services privés de recrutement et de placement des gens de mer

PJ : Attestation d'inscription au registre national des services privés de recrutement et de placement des gens de mer de la société MORGAN & MALLET INTERNATIONAL

Monsieur,

La société MORGAN & MALLET INTERNATIONAL est inscrite au registre national des services privés de recrutement et de placement des gens de mer au titre de son activité de placement de gens de mer, conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2017-1119 du 29 juin 2017 pris pour l'application de l'article L. 5546-1-7 du code des transports.

Cette inscription est renouvelée jusqu'au 01/01/2020, date d'expiration de la validité de l'attestation de l'assurance de responsabilité civile que vous avez bien voulu nous transmettre.

Une nouvelle attestation émanant de votre assureur devra nous être communiquée au plus tard deux mois avant l'expiration de la validité de l'attestation déjà produite.

J'attire votre attention sur le fait que vous devrez nous transmettre un bilan annuel d'exploitation de votre activité 2018 au début de l'année 2019 conformément à l'article L. 5546-1-1 du code des transports.

Tout changement de situation de la société MORGAN & MALLET INTERNATIONAL, notamment en cas de cessation de ses activités, doit également nous être signalée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur des affaires maritimes,
le chef du bureau de la formation et de
l'emploi maritimes,



Société MORGAN & MALLET INTERNATIONAL
Monsieur Morgan RICHEZ
31, rue de Penthièvre
75 008 PARIS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Paris, le **15 JAN. 2019**

Direction des affaires maritimes
Sous-direction des gens de mer et de l'enseignement maritime

Nom de la société / Name of the company : MORGAN & MALLET INTERNATIONAL

**ATTESTATION
CERTIFICATE**

Mise en œuvre de la convention du travail maritime - Norme A1.4 – Services privés de recrutement et de placement de gens de mer
Implementation of the maritime labour convention - Regulation A1.4 – Seafarer recruitment and placement private services

La société MORGAN & MALLET INTERNATIONAL, 31 rue de Penthièvre – 75 008 PARIS – France, est inscrite au registre national des services privés de recrutement et de placement des gens de mer conformément à l'article L. 5546-1-1 du code des transports qui prend en compte la Norme A1.4 de la convention du travail maritime.

Activité : placement de gens de mer

Pour servir et valoir ce que de droit.

The company MORGAN & MALLET INTERNATIONAL, 31 rue de Penthièvre – 75 008 PARIS – France, is listed on the National Register of seafarer recruitment and placement private Services in accordance with article L. 5546-1-1 of the Transport Code which takes into account regulation A1.4 of the maritime labour convention.

Activity : seafarers placement

To whom it may concern.

Attestation n° / Certificate number : GM1 – 07-2019

Délivré le / Issued on : **15 JAN. 2019**

Valable jusqu'au / Valid until : 01/01/2020

Signé : **Nicolas SINGELLOS,**
Signed : **Chef du bureau de la formation et de l'emploi maritimes
Manager of the office for Maritime Education and Employment**

